

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-124
Nomenclature 5.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Conditions de dépôt des listes

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Vu le PV d'installation du Conseil communautaire, d'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau du 16 juillet 2020,

Il est rappelé au Conseil Communautaire :

- qu'il convient d'élire une commission d'appel d'offres à caractère permanent conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT. Celle-ci sera compétente pour l'ensemble des marchés pour lesquels l'intervention de la commission d'appel d'offres est requise.
- que cette commission est composée des membres suivants :
 - Le président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant,
 - Cinq membres du conseil communautaire (conseillers communautaires titulaires) élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
 - qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq membres suppléants,
- que les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- qu'il y a lieu de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'organiser l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres qui sera compétente pour l'ensemble des marchés pour lesquels l'intervention de la commission d'appel d'offres est requise.

Le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit être effectué au plus tard le 1er septembre 2020 à 17h à l'adresse électronique suivante : cdagestiondesassemblees@agglo-saintes.fr ou auprès du service des assemblées de la Communauté d'agglomération de Saintes.

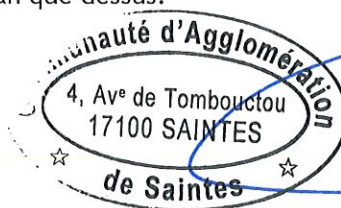
Les élections auront lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition par :

- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,


Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.